

## Délibération du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 JUIN 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

L'an deux mille dix-sept le 23 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence du Maire,

**PRESENTS :**

Gilbert MENUT, Michèle SOYER, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Gilles TRAHARD, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Christian PARIS, Adrien GUENE, Mireille EVERS, Françoise PINCHAUX, Jean MARLIEN, Jean-Louis NAGEOTTE, Michel FASNE, Sylvie CASTELLA, Noëlle CABBILLARD, Laurent ARNAUD, Abderrahim BAKA, Aaziz BEN MOHAMED, Cyril GAUCHER, Thérèse FOUCHEYRAND, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI, Catherine SENEÉ, Virginie QUESSELAIRE,

**REPRESENTES :**

Nadine LABRUNERIE donne pouvoir à Fabian RUINET, Jean-Michel LEFAURE donne pouvoir à Cyril GAUCHER, Jean-François PIETROPAOLI donne pouvoir à Stéphane WOYNAROSKI, Yves MARTINEZ donne pouvoir à Jean-Pierre BERNHARD, Capucine CAHAGNE donne pouvoir à Michèle SOYER, Mario CURIEL donne pouvoir à Virginie QUESSELAIRE

**ABSENTS :**

Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Emmanuelle DE CONTET,

Formant la majorité des membres en exercice

Catherine SENEÉ a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

### VENTE DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur l'Adjoint délégué au Territoire et Utilisation du Numérique rappelle au Conseil Municipal que la collectivité est propriétaire d'une forêt communale située sur la Commune de Daix dépendant du régime forestier et fait l'objet d'un plan de révision d'aménagement forestier avec l'Office National des Forêts.

Dans le cadre de la gestion dynamique du patrimoine municipal et dans la mesure où l'exploitation de cette forêt, notamment sous forme d'affouages, n'est plus en vigueur depuis plusieurs années, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce bien à une collectivité territoriale à laquelle est substituée la SAFER Bourgogne Franche-Comté avec l'obligation pour l'acquéreur d'en conserver la vocation forestière et son caractère actuel.

Une procédure de distraction du régime forestier est nécessaire pour motif de vente et l'acquéreur devra ensuite redemander l'application du régime forestier sur la forêt acquise. Ces conditions sont nécessaires pour que le Préfet de Côte d'Or donne son accord.

La vente des parcelles concernées d'une superficie totale de 158 ha 62 a 56 ca sont identifiées comme suit :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
EN COMBE CELINE	AD	0185			0090	3 a 15 ca	S	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0096				5 ha 06 a 80 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0097				4 ha 64 a 75 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0098				5 ha 06 a 80 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0099				4 ha 90 a 80 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0100				5 ha 00 a 80 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0101	J			2 ha 30 a 00 ca	BR	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0101	K			2 ha 50 a 80 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0102				4 ha 80 a 80 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0103	J			2 ha 30 a 00 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0103	K			2 ha 34 a 80 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0104				4 ha 74 a 99 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0105				4 ha 87 a 52 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0106				5 ha 02 a 40 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0107				4 ha 64 a 75 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0108				5 ha 48 a 90 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0109				5 ha 40 a 90 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0110				4 ha 60 a 75 ca	BS	

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0111				4 ha 46 a 70 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0112				4 ha 60 a 75 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0113				4 ha 70 a 75 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0114				4 ha 60 a 75 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0115				4 ha 46 a 70 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0116				4 ha 56 a 70 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0117				4 ha 56 a 70 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0118				4 ha 60 a 75 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0119				4 ha 66 a 75 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0120				4 ha 75 a 05 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0123				19 ha 43 a 10 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0130			0124	19 ha 25 a 65 ca	BS	
BOIS COMMUNAL DE TALANT	F	0132			0124	12 a 50 ca	BS	

La surface totale comprend l'ensemble des parcelles forestières y compris la parcelle AD 185 correspondant à la cabane de chasse.

Cette cession intervient moyennant un prix de 420 000 € TTC proposé par la SAFER. L'estimation financière n'ayant pu être faite par France Domaines, compte-tenu du caractère forestier des biens.

- L'entrée en jouissance aura lieu à compter de la signature de l'acte,
- Les biens ne sont pas libres de toute location ou servitudes,
- Les impôts fonciers et autres taxes seront à la charge de l'acquéreur à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la signature de l'acte établi par Maître Nicolas JOUFFROY, Notaire à DIJON.

Vu l'avis favorable de la commission Territoire et Utilisation du Numérique du 15 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à demander la distraction du régime forestier pour motif de vente,
- accepte les modalités de la transaction au prix de 420 000 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente s'y rapportant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

**Délibération adoptée à la majorité par 23 voix pour et 8 voix contre**

Certifié exécutoire en application  
de la transmission en Préfecture,  
le 29/06/2019  
Acte publié le 29/06/2019

Le Maire




Le Maire  
G. MENUT